

<b>Zeitschrift:</b>	Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française
<b>Herausgeber:</b>	Le messager suisse
<b>Band:</b>	33 (1987)
<b>Heft:</b>	7-8
<b>Rubrik:</b>	[Impressum]

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 25.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

- 2 — Sommaire et Publicité
- 3 — En bref
- 4-5 — Manifestations suisses à Paris et en Province
- 6-7 — Fête Champêtre du 1<sup>er</sup> Août
- 8 — Valais : Une publication sur les jeux
- 9-11 — Concours de dessins
- 12-14 — 29<sup>e</sup> Congrès des Suisses de France, à Dijon
- 15-17 — Chronique fédérale
- 18-19 — Affaires fédérales
- 20-21 — La Suisse au fil des jours
- 22-29 — Revue de presse
- 30 — Les Arts
- 31 — Les lettres :  
Le soleil sur Aubiac de Georges Borgeaud.
- 32 — Bandes dessinées.  
(© Delachaux et Niestlé, Editeurs, Lausanne. & Paris. Tous droits réservés).

★ ★

Editeur :

Fédération des Sociétés Suisse de Paris

Président :

Pierre Jonneret

Direction-Rédaction :

Nelly Silvagni-Schenk

Trésorier :

Willy Bossard

Publicité :

s'adresser directement au M.S.

Siège Social :

11, rue Paul Louis Courier 75007 Paris  
C.C.P. Messager Suisse 12273-27 G  
Paris.

Prix de l'abonnement : 120 F - Etranger :  
130 F

Imprimeur :

Tschumi-Taupin, 24, rue de Dammarie,  
77000 Melun — Tél. : 64.39.37.07  
Dépôt légal 3<sup>e</sup> trimestre 1987 — N° 7-8.  
(Commission paritaire n° 52679)

La revue n'est pas vendue au numéro mais par abonnement. « Le Messager Suisse » n'est pas en vente publique.

Pour vous le procurer adressez-vous au siège du journal.

Adressez toute votre correspondance à la Rédaction, 11, rue Paul Louis Courier 75007 Paris — Tél. : 45.44.68.41

## 21 juin - OBJETS TROUVÉS

dans l'Orangerie du Château de Vaux-le-Pénil, un blouson de jeune garçon et une jupe noire.

Prière de les réclamer début septembre à la rédaction du « Messager Suisse », 11, rue Paul Louis Courier, 75007 Paris.

## Il en est encore temps : n'oubliez pas de renouveler votre abonnement 1987

**Prix inchangé : F. 120.-**

**Abonnement de soutien à partir de  
F. 130.-**

**Abonnement pour l'étranger :  
F. 130.-**

**Règlement par chèque bancaire au  
nom de la F.S.S.P./M.S. ou par ccp  
12 273 27 G - Messager Suisse Paris**

### LETTRE A NOS ABONNES

Nous vous serions infiniment reconnaissants de bien vouloir tenir compte des dispositions suivantes. Cela nous ferait gagner un temps précieux.

- 1.- Précisez toujours s'il s'agit d'un nouvel abonnement ou d'un renouvellement.
- 2.- Incrire vos nom, prénom, adresse en lettres majuscules, lisiblement.
- 3.- Changements d'adresse. Il est indispensable d'adresser au M.S. uniquement ceux concernant l'abonnement aux onze numéros par an. Le premier versement fait toujours date. Les autres changements d'adresses (non abonnés aux onze numéros) doivent être adressés directement à votre consulat dont vous dépendez ou à l'ambassade de Suisse à Paris.
- 4.- En vous abonnant, précisez si vous êtes inscrit auprès d'un consulat, si vous n'êtes pas immatriculé ou si vous êtes étranger. Il s'agit purement et uniquement d'une question de fichier.
- 5.- Rappels. Des centaines d'entre vous n'ont pas encore réglé leur abonnement 1987. Faites le rapidement afin de faciliter notre trésorerie, étant donné que nous allons tout prochainement informatiser notre fichier.  
Récemment, pour des raisons indépendantes de notre volonté, certaines erreurs se sont produites dans nos rappels. Nous nous en excusons vivement auprès de nos fidèles abonnés.
- 6.- Si vous recevez irrégulièrement le Messager Suisse, c'est à vous de faire une réclamation auprès des PTT ou de votre gardien d'immeuble.
- 7.- Les manuscrits doivent nous parvenir absolument au plus tard le 10 du mois précédent la parution du M.S.